

HORS SÉRIE | AVRIL 2013

Lyon
citoyen



Généralions Seniors

Guide pratique des aînés

Des infos, des réponses et des solutions pour tous les seniors et leur famille afin de mieux vivre la ville de tous les jours.



Généralions seniors, force de ville

De la retraite hyperactive au grand âge, les seniors représentent désormais plusieurs générations.

A leurs petits-enfants, les seniors offrent la relation irremplaçable de grands-parents attentionnés. A leurs parents — qu'ils sont de plus en plus nombreux à compter parmi eux — ils témoignent de l'attention filiale dont un jour, à leur tour, ils auront besoin.

A notre société tout entière, par leur disponibilité ou leurs engagements bénévoles, les seniors apportent de véritables services. Ils donnent également les biens précieux que sont la mémoire du passé, l'expérience, la transmission des connaissances et des savoir-faire.

Pour les urbains que nous sommes, les seniors sont donc une véritable « force de ville ». Y compris, par le devoir qui s'impose à nous de les entourer, la dépendance venant.

Ce guide présente des réponses adaptées aux attentes quotidiennes des seniors et de leurs proches. Vous êtes invité à le consulter et à le conserver.

Sommaire

**Démarches
et services**



p.4

Sécurité



p.14

Vie locale



p.6

Santé



p.16

Logement



p.8

**Sorties
et culture**



p.18

Déplacements



p.11

**Aides
financières**



p.20

Annuaire p.22



Démarches et services

Pour faciliter vos démarches et l'accès aux services et prestations auxquels vous avez droit, la Ville de Lyon et ses partenaires — collectivités publiques et associations — mettent à votre disposition des **relais d'information**. Proches et disponibles, ils sont à votre écoute.

Antennes Solidarités - CCAS

Présentes dans chaque arrondissement, les Antennes Solidarités sont un service social de proximité à destination de tous les Lyonnais. Gérées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ce sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'information, d'accompagnement dans les démarches administratives, en cas de difficultés temporaires matérielles ou/et financières, en matière de logement, pour une domiciliation...

Les appeler

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis :
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Les mardis : de 12h à 17h

Y aller

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis :
de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h45

Les mardis : de 12h à 16h45

Contact

Voir annuaire page 24

Maisons du Rhône

Afin de faciliter les démarches à entreprendre, les Maisons du Rhône (MDR) du Conseil général sont des espaces de proximité présents dans tous les arrondissements de Lyon. Ces lieux d'accueil informent les seniors sur l'aide à l'autonomie, la mise en place de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), les aides sociales départementales...

Contact

www.rhone.fr ou voir annuaire page 24



CRIAS mieux vivre

L'association CRIAS mieux vivre (Centre du Rhône d'Information et d'Action Sociale) met à disposition de nombreux services et ressources afin d'accompagner, d'orienter et d'aider les personnes âgées à trouver les solutions nécessaires pour mieux vivre leur quotidien.

Des fiches « Bien vieillir dans le Rhône » permettent notamment de trouver facilement les structures publiques, privées et associatives favorisant le bien-vieillir ou proposant des activités de loisirs de proximité.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

→ Contact

CRIAS : 71 cours Albert-Thomas - Lyon 3^e
04 78 62 98 24 / www.criasmv.asso.fr

Lyon en direct

La Ville de Lyon met tout en œuvre pour simplifier l'accès aux services municipaux, faciliter les démarches administratives et développer les e-services. Sur www.lyon.fr, vous pouvez effectuer un certain nombre de démarches en ligne et créer votre compte personnel qui vous permet de suivre le traitement de vos demandes : vous pouvez par exemple faire une simulation du montant de votre retraite, demander une admission en établissement, vous inscrire sur le registre du Plan canicule/grand froid...

Avec Lyon en direct, vous avez une réponse rapide à toutes vos questions : formalités et démarches, activités municipales, institutions officielles, activités des services publics, société et vie pratique.

→ Contact

- Par téléphone : 04 72 10 30 30, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 8h à 12h
- Par courrier postal : Mairie de Lyon 69205 Lyon cedex 01
- Aux guichets des Mairies d'arrondissement du lundi au samedi (voir annuaire page 24)
- Sur Internet : www.lyon.fr/page/espace-demarches.html



Vie locale

Rester actif, c'est prendre part aux décisions citoyennes ou encore pouvoir s'engager dans des actions bénévoles.

Participer aux conseils de quartiers

Il existe 34 Conseils de quartiers répartis sur toute la ville. Espaces citoyens, ils offrent l'opportunité de dialoguer avec d'autres habitants, d'être informé de la vie d'un quartier, de participer à des animations et des initiatives locales, d'apporter une expérience de terrain à la concertation, de participer à l'élaboration des projets d'aménagement prévus dans le quartier...

→ Contact

Votre Mairie d'arrondissement (page 24)

S'engager comme bénévole

Les retraités constituent la très grande majorité des bénévoles actifs. Grâce à leur engagement, les associations peuvent continuer à développer leurs actions. Pour mettre sa disponibilité au service de personnes qui en ont besoin, les Mairies d'arrondissement peuvent orienter vers les différentes associations locales. France Bénévolat propose aussi de l'aide dans la recherche et les démarches à entreprendre lorsque l'on veut s'engager.

→ Contact

*Votre Mairie d'arrondissement (page 24)
ou France Bénévolat : 04 78 37 75 25,
www.espacebenevolat.org*



S'intéresser aux conseils de gérontologie

Avec pour mission de maintenir les liens entre les principaux acteurs du secteur, les Conseils de gérontologie rassemblent des personnes âgées volontaires et des professionnels (CCAS, Maisons du Rhône, libéraux, EHPA et EHPAD, associations d'aide à domicile, d'accompagnement ou de loisirs, syndicats de retraités...). On y aborde des réflexions de fond avec des spécialistes, on y échange aussi des informations sur la vie de l'arrondissement, sur des projets, des nouveautés...

→ Contact

Votre Mairie d'arrondissement (page 24)

Accéder à l'information municipale

Participer à la vie de la cité suppose de pouvoir accéder à l'information. Pour que le plus grand nombre ait accès à l'actualité municipale, la Ville de Lyon adapte ses supports d'information.

Lyon Citoyen

Edité par la Ville de Lyon, le mensuel Lyon Citoyen informe les Lyonnaises et les Lyonnais de l'avancement des projets, des initiatives et services à la disposition des habitants, de la vie culturelle et associative, des grands événements, des acteurs de la cité, de Lyon à l'international, de la vie des quartiers, de l'actualité des arrondissements,...

Diffusé dans toutes les boîtes aux lettres, Lyon Citoyen est aussi disponible dans plus de 200 lieux publics : bibliothèques, Mairies d'arrondissement, centres sociaux, institutions culturelles...

Il est disponible en versions braille et audio.

Lyon.fr

Sur le site officiel de la Ville de Lyon, vous retrouverez des informations générales, touristiques et culturelles, ainsi qu'une rubrique Solidarité-Seniors avec des informations sur les différents dispositifs mis en place par la Ville de Lyon.

→ Contact

www.lyon.fr

L'appli LYON

L'appli LYON facilite la vie quotidienne en proposant des infos pratiques, l'essentiel des démarches, un agenda des événements, des idées de balades, les actualités de la ville et une fonctionnalité de réveil qui présente tous les jours une info insolite.

→ Contact

Application pour Smartphone téléchargeable sur Google play et sur App Store

Séances du Conseil municipal retransmises sur TLM

TLM propose chaque mois de suivre les séances du Conseil municipal en retransmettant les débats de l'assemblée municipale en deux temps :

- le lendemain de la séance à partir de minuit dans une version longue pouvant durer jusqu'à trois heures,
- le samedi suivant à 11h, ainsi que le dimanche à 10h, dans une version de 52 minutes traduite en langage des signes, proposant un résumé du Conseil municipal.



Logement

Continuer à vivre dans son logement peut être une priorité. Plusieurs **services et prestations** facilitent le **maintien à domicile** en toute tranquillité. Et si vivre à domicile n'est plus envisageable, plusieurs alternatives sont possibles.

GARDER SON LOGEMENT

Plan d'action personnalisé

La CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) a déployé un dispositif d'évaluation globale des besoins des personnes retraitées les moins dépendantes. Sur demande, un travailleur social vient évaluer les besoins des seniors et définit un Plan d'Action Personnalisé (PAP) pouvant mettre en place divers services : adaptation du logement, portage de repas, aide ménagère, téléalarme, animations....

→ Contact

Numéro unique de l'assurance retraite 39 60 du lundi au vendredi de 8h à 17h. Voir aussi la rubrique aides financières page 20

Services d'aide à la personne

Ces services permettent le maintien à domicile en stimulant et en assistant l'autonomie des personnes. 50 % des dépenses peuvent être déduites des impôts et une aide financière (APA) peut être perçue (cf. aides financières page 20).

Aides ménagères / aide à domicile

Selon les besoins, une personne peut aider au ménage, au repassage, à la préparation des repas ou encore accompagner pour faire les courses.

Téléassistance

Ce service permet de rester en lien constant avec une centrale d'écoute. En cas de chute, il suffit d'appuyer sur une télécommande pour déclencher l'appel et être en relation directe avec la centrale. Dans les délais les plus brefs, l'entourage et le cas échéant, les services d'urgence, sont alertés.

Auxiliaires de vie

Depuis l'aide aux démarches administratives jusqu'à la préparation des repas, l'assistant de vie apporte une aide dans tous les gestes de la vie quotidienne.

Services de soins à domicile

Pour les personnes malades ou en perte d'autonomie, il est possible de faire appel à un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD). Accessibles sur prescription médicale, ils permettent d'éviter une hospitalisation, de faciliter le retour à domicile, et de prévenir une entrée en établissement.

→ Contact

Votre Antenne Solidarités (page 24)

Services à domicile : prestataire ou mandataire, que choisir ?

Prestataire

L'organisme qui intervient est employeur du personnel. La responsabilité, les contraintes et les démarches administratives liées au statut de l'employeur reviennent à l'organisme choisi.

Mandataire

Vous êtes l'employeur direct. Le service mandataire reste tout de même à votre disposition pour les démarches administratives et la recherche du salarié. Pour toute question, contactez la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France) au 0 810 109 109 ou sur www.fepem.fr

Prendre de vrais repas

Les restaurants seniors situés dans les résidences de personnes âgées de la Ville de Lyon vous accueillent du lundi au samedi de 12h à 14h30 pour un déjeuner convivial (réservation 48h à l'avance, 8,80 € le repas). Il est également possible de faire livrer les repas à domicile (9,50 € le repas). Deux menus possibles : le menu classique et le menu « santé » (sans gras, ni sucre) ; repas à thème le mercredi. Le CCAS peut financer jusqu'à 50 % du repas.

→ Contact

Union de Gestion des Foyers-Restaurants de Lyon (excepté pour Le Colombier et le Club Condé) : 04 78 42 32 42 de 8h à 17h (restaurants) ou 04 72 70 67 15 de 8h à 13h (livraison à domicile) voir annuaire page 23. Votre Antenne Solidarités (pour une prise en charge partielle) voir annuaire page 24

Adapter son logement

N'attendez pas que les difficultés apparaissent pour envisager des travaux d'aménagement ! Dans le cadre de son partenariat avec le PACT du Rhône, le CCAS vous apporte une assistance financière (sous condition de ressources) pour toute demande de travaux de rénovation et d'adaptation de votre logement : monte-escalier, barres d'appui, douche à niveau, chauffage au gaz, remplacement d'huissieries, mise aux normes électriques...

→ Contact

Votre Antenne Solidarités (page 24) ou le PACT du Rhône au 04 37 28 70 23 ou votre caisse de retraite

Enlèvement des encombrants à domicile

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à la déchetterie, un ramassage est organisé par certaines mairies d'arrondissement en collaboration avec une régie de quartier ou une association d'insertion. Il vous en coûtera de 2 à 4 € par encombrant.

→ Contact

Votre Mairie d'arrondissement (page 24)

Partager son appartement

Vous disposez d'une chambre libre ? Moyennant une présence quotidienne ou des services rendus ou encore un loyer, vous pouvez accueillir un jeune à la recherche d'un logement. La cohabitation intergénérationnelle est humainement bénéfique aux uns comme aux autres.

→ Contact

Deux associations sont reconnues par la Ville de Lyon :

- *le PariSolidaire Lyon : 04 78 83 54 42*
- *ESDES Service inter-génération : 04 72 32 50 48*

VERS UN NOUVEAU LOGEMENT

Foyers-logements, petites unités de vie, résidences services, accueil familial, EHPAD... Ces différentes formes d'habitat, semi-collectif ou collectif, permettent de bénéficier d'une présence sécurisante et de rompre l'isolement.

Accueil familial

Une famille agréée par le Conseil général accueille à son domicile une ou plusieurs personnes âgées. Cette formule permet de continuer à vivre dans un environnement familial et sécurisant et de poursuivre une vie sociale. Cet accueil peut être temporaire ou définitif, à temps partiel ou temps complet.

→ Contact

Le service accueil familial du Conseil général au 04 72 61 70 66 ou votre Maison du Rhône (page 24)

Hébergement temporaire

15 chambres d'hôte ou d'hébergement temporaire sont réparties dans 7 résidences gérées par le CCAS. Ces logements ont vocation à accueillir temporairement des personnes retraitées autonomes de 60 ans et plus. Ils permettent, pendant une période, d'accéder aux animations de la résidence et d'en tester la vie. Ils peuvent également accueillir la famille ou les proches d'un résident.

Etablissements d'Hébergement pour Personnes âgées (EHPA)

Pour les personnes âgées autonomes souhaitant intégrer un logement plus conforme à leurs besoins, 18 EHPA (appelés aussi Foyers-Logements ou Résidences Personnes Agées) gérés par le CCAS sont répartis sur l'ensemble de la ville de Lyon. Vivre en résidence, c'est avoir un chez-soi tout en bénéficiant des avantages du collectif : sécurité (présence 24h/24), aide au logement, animations, liberté de conserver du mobilier personnel et d'organiser sa vie quotidienne...

Cohabitation intergénérationnelle

12 des EHPA de la Ville de Lyon accueillent en leur sein des logements étudiants aux derniers étages. Ces lieux de rencontres originaux permettent aux étudiants comme aux personnes âgées de bousculer leurs a priori.

Etablissements d'Hébergement pour Personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Les EHPAD accueillent des personnes âgées dépendantes, physiquement et/ou psychologiquement, ayant besoin d'une aide pour les actes de la vie quotidienne. Le CCAS gère 4 EHPAD, des lieux de vie respectant le quotidien de chacun tout en proposant des soins appropriés, une présence, des animations. Aidants ou proches d'une personne concernée recherchant une solution de prise en charge pour la journée, se référer à la rubrique « Aide aux aidants » page 17.

→ Contact

Pour obtenir des renseignements ou visiter l'un des EHPA ou EHPAD gérés par la Ville de Lyon, contacter l'établissement souhaité (voir Annuaire page 22) ou l'Antenne Solidarités (page 24) ou www.lyon.fr/page/espace-demarches.html

→ Contact

Pour les autres établissements, consulter votre Maison du Rhône (page 24) ou le site du Conseil général : www.rhone.fr



Déplacements

Pour éviter l'isolement, conserver une vie sociale, maintenir une activité physique favorable à une bonne santé, il est essentiel de continuer de sortir et de se déplacer. De nombreux **modes de déplacement** pour tous ou adaptés sont proposés.

Transports pour tous et services adaptés

Réseau TCL

Chaque jour, près de 300 véhicules (bus, trolleybus, tramway et métro) roulent de 5h à minuit et demi pour répondre aux besoins de déplacement des Lyonnais.

Des plans du réseau sont disponibles à chaque station et dans les Mairies d'arrondissement. Sur le site Internet (www.tcl.fr), il est possible de calculer un trajet en renseignant un lieu de départ et d'arrivée. Pour connaître la disponibilité des ascenseurs et des escalators du métro, il suffit d'appeler Allo TCL.

Bon à savoir

Des parcours accompagnés sont proposés aux seniors sur réservation auprès d'Allo TCL. Pour le prix d'un ticket unité, un agent aide la personne âgée à trouver le meilleur itinéraire, à entrer dans le métro et en sortir sans se faire bousculer, à descendre les escaliers, à trouver l'ascenseur...

Des abonnements pour les seniors permettent de profiter de l'offre TCL à prix réduit.

City Pass Age d'or : abonnement pour les plus de 65 ans (28,10 € par mois).

Seniors Advantage : abonnement pour les plus de 65 ans non imposables (8,40 € par mois ou 84 € par an).

→ Contact

Allo TCL : 04 26 10 12 12, www.tcl.fr
ou www.acces.tcl.fr et agences TCL



Taxi

Les taxis peuvent être réservés soit en téléphonant à un central radio, soit depuis une des stations équipées d'une borne téléphonique.

Le tarif minimum d'une course est de 6,60 € (y compris pour les petits trajets).

Des suppléments peuvent être demandés, notamment en cas de réservation, indispensable aux heures de pointe.

→ Contact

• *Taxis lyonnais* : 04 78 26 81 81

• *Allo Taxi* : 04 78 28 23 23

• *Taxi Radio* : 04 72 10 86 86

Pour les autres, consulter les pages jaunes

Bon à savoir

Si vous souhaitez monter à l'avant du taxi, signalez-le au moment de votre appel !

Pour réduire vos frais, pensez à partager votre course avec une autre personne.

Pour vos réclamations éventuelles, vous pouvez écrire au Service des Taxis de la Ville de Lyon qui pourra également vous indiquer les grilles tarifaires.

→ Contact

Service des taxis : 04 37 65 10 50

SNCF

En plus de la carte Senior + qui permet aux plus de 60 ans de bénéficier de 25 à 50 % de réduction sur les billets de train, la SNCF met à disposition des services adaptés.

Accompagnement Domicile-train

Pour voyager en toute tranquillité, il existe un service d'accompagnement du domicile de la personne âgée jusqu'à sa place dans le train. L'accompagnateur peut vérifier que tout est en ordre avant le départ (gaz, électricité, alarme...) et s'occuper des achats de dernière minute en gare.

Tarif : 46 € (pour une prise en charge dans Lyon Intra-muros entre 9h et 17h du lundi au samedi).

La prestation peut être réglée par Chèque Emploi Service Universel préfinancé pour une réduction d'impôts égale à 50 % des sommes versées.

Bagage à domicile

Après avoir défini le lieu d'enlèvement des bagages, la livraison est garantie en 24h minimum, partout en France métropolitaine.

Tarif : 35 € le 1^{er} bagage, puis 17 € par bagage supplémentaire (25 % de réduction sur le 2^e bagage et les suivants pour les titulaires d'une carte Senior).

→ Contact

SNCF : 36 35, dites « Domicile-Train »
ou « Bagages »

Cyclopolitains

Ces vélos-taxis peuvent transporter jusqu'à deux passagers dans un périmètre incluant la Presqu'île de la place Carnot au pied des pentes de la Croix-Rousse, le Vieux-Lyon, ou encore la Part-Dieu et le parc de la Tête d'or.

Vous pouvez soit héler le Cyclopolitain dans la rue, soit le réserver pour qu'il vienne vous chercher à domicile.

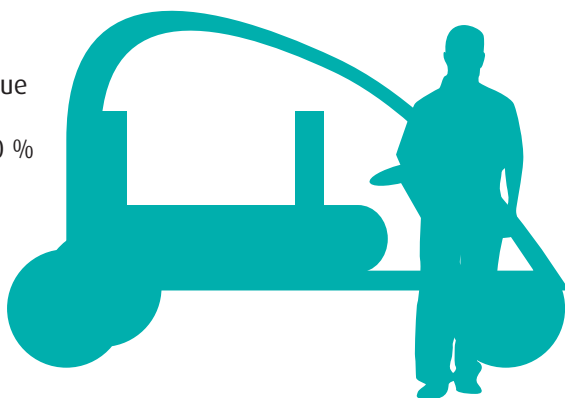
Tarif : 2 €/personne/km (+ 2 € pour une réservation).

→ Contact

Cyclopolitain : 06 80 60 58 04 (réservation immédiate) / 04 78 30 35 90 (réservation 24 heures avant)

Transports réservés aux seniors**Cyclopousse**

100 % écologique et respectueux de l'environnement, ce système de « vélo-taxi » convivial et solidaire permet de transporter une ou deux personnes de porte à porte dans un rayon donné, en toute sécurité grâce à un accompagnateur formé à la conduite et à l'accueil.



Service disponible sur réservation du mardi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h45 à 17h, dans les quartiers suivants : Montchat / Villette – Paul Bert (Lyon 3^e) et Plateau du Point du Jour / Charcot / La Plaine (Lyon 5^e).
 Tarifs : Abonnés : 1,90 € le trajet (abonnement individuel 29 €/an). Non-abonnés : 3,80 € le trajet.

→ **Contact**

Association AREFO Service Cyclopusse au 0811 46 53 46 (prix d'un appel local)

Mobiséniors

Pour les seniors habitant le 8^e arrondissement et ayant des difficultés à se déplacer, ce minibus, géré par une association, propose un accompagnement du domicile au lieu de destination dans l'arrondissement. Une participation financière modeste est demandée selon ressources.

→ **Contact**

Mobiséniors : 04 78 00 19 61 ou l'Antenne Solidarités du 8^e (page 24)

Optibus

C'est un service de transport public avec accompagnement de porte à porte. Organisé et géré par le Sytral, Optibus est réservé aux personnes présentant un handicap visuel ou moteur ne leur permettant pas d'utiliser le réseau de transports publics TCL et dont le transport n'est pas pris en charge par un organisme. Son accès est conditionné par le passage obligatoire devant une commission d'accès.

Optibus fonctionne 7 jours sur 7 de 6h à 1h du matin (excepté le 1^{er} mai) et dessert le territoire du Grand Lyon et 7 communes desservies par le réseau TCL. Les réservations se font par téléphone, fax ou Internet.
 Tarif : 3,40 € le trajet.

→ **Contact**

Optibus : 04 37 25 24 24 / www.optibus.fr

GIHP Service adapté

Spécialisé dans le transport adapté aux personnes ne pouvant plus profiter des transports en commun, GIHP (structure à capital associatif) peut autant prendre en charge des circuits réguliers que des transports à la demande. Ce service n'a pas de limitation de distances.

Tarif sur devis personnel.

→ **Contact**

GIHP : 04 78 24 27 32

Modes de paiement

Chèques Domicile Liberté

Pour soutenir les personnes âgées de plus de 70 ans, ces chèques gratuits, d'une valeur faciale de 15 €, permettent aux personnes ayant besoin d'être accompagnées pour sortir de chez elles de régler les frais d'accompagnement d'un organisme agréé, ainsi que les frais annexes (transport) pour sortir de son domicile : démarches administratives, visites chez le médecin, sorties, achats...

Cette aide est attribuée par le CCAS, sous condition de ressources.

→ **Contact**

Votre Antenne Solidarités (page 24)

Chéquiers Sortir Plus

Ce dispositif permet de faciliter les déplacements hors du domicile, lorsque cela devient difficile ou que les proches sont indisponibles. Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 80 ans percevant une retraite complémentaire d'une caisse Arrco (non cadres) ou Agirc (cadres). Une participation de 15 € vous sera demandée pour le 1^{er} chéquier, 20 € pour le second, et 30 € pour le 3^e (avec un maximum de 3 chéquiers par an). En retour, un carnet de dix chèques Sortir Plus d'une valeur de 150 € vous sera adressé.

→ **Contact**

Votre caisse de retraite complémentaire ou 0810 360 560 (prix d'un appel local)





Sécurité

Même à son domicile, une personne âgée n'est pas « seule au monde ». Tout est mis en œuvre pour que les **personnes âgées** profitent de leur chez-soi en se sentant **entourées et protégées**.

Plan canicule / grand froid

Toute personne âgée de plus de 65 ans (ou plus de 60 ans et inapte au travail) peut s'inscrire ou se faire inscrire sur le registre (strictement confidentiel) du Plan canicule / grand froid. Ce dispositif mobilise les services sanitaires et sociaux du CCAS, de la Ville et du Département. En cas de forte chaleur ou de vague de froid, ceux-ci contactent régulièrement les personnes inscrites et proposent une visite à domicile si nécessaire, permettant ainsi de lutter contre l'isolement des personnes fragilisées.

Lorsque le Plan canicule est activé, un accueil est possible toute la journée dans les espaces rafraîchis des résidences municipales.

→ Contact

Votre Antenne Solidarités (page 24)

Plan Tranquillité seniors

Toute personne âgée se sentant inquiète pour sa sécurité peut se signaler auprès de la Mairie. Informés, les services de police seront d'autant plus attentifs au cours de leurs rondes.

→ Contact

Votre Mairie d'arrondissement (page 24)

Consultation gratuite d'un avocat

Afin de vous renseigner sur vos droits et vous orienter vers un spécialiste adapté à votre situation, l'Ordre des avocats de Lyon vous propose des consultations gratuites sur rendez-vous.

Les Mairies d'arrondissement offrent également des consultations régulières et gratuites d'avocat(e)s.

→ Contact

- Consultations générales : 04 72 60 72 72
- Défense des victimes : 08 00 50 51 56
- Tutelles et Handicap : 04 72 60 60 00
- Droit de la santé : 08 10 75 68 56
- Votre Mairie d'arrondissement (page 24)

Curatelle et Tutelle

Une personne majeure peut être placée sous curatelle dès lors qu'elle a besoin d'être conseillée ou contrôlée dans les actes de la vie civile. Le rôle d'assistance est alors confié à un curateur par le juge des tutelles.

Une personne majeure incapable peut être placée sous tutelle dès lors qu'elle a besoin d'être représentée d'une manière continue dans les actes de la vie civile. Le délégué à la tutelle (membre de la famille ou professionnel) est nommé par le juge des tutelles. La tutelle crée une incapacité totale : perte du droit de vote et de la capacité d'effectuer tout acte de la vie civile.

Protection judiciaire

Les personnes se trouvant dans l'incapacité de défendre leurs intérêts, gérer leurs ressources et préserver leur patrimoine peuvent bénéficier de mesures de protection légale.

Pour en faire la demande, il suffit de s'adresser au service des tutelles des personnes majeures du Tribunal d'Instance de Lyon.

→ Contact

Service des tutelles : 04 72 60 75 86

Prévention contre le vol, litiges

Les personnes âgées sont une cible privilégiée par les auteurs de vols et d'escroqueries. Il est bon de se protéger par des gestes simples : ne pas ouvrir la porte à des inconnus, ne pas donner son code par téléphone, toujours vérifier la carte professionnelle des personnes, ne pas indiquer sa situation (femme seule) sur la boîte aux lettres... En cas de litige avec un professionnel, une administration ou un problème de voisinage, le Centre Technique Régional de la Consommation oriente vers des associations adaptées à chaque problème.

→ Contact

CTRC : 04 78 42 29 76

En cas de maltraitance

Le centre d'écoute et de prévention RhôneALMA permet d'alerter sur la réalité des maltraitances envers des personnes âgées. Des permanences d'écoute téléphonique sont assurées le lundi de 15h à 18h, le mercredi de 17h à 20h et le vendredi de 9h à 12h.

→ Contact

RhôneALMA : 04 72 61 87 12

Préparer son départ

Régler tout ce qui peut l'être aussi sereinement que possible, afin de faire la paix avec soi-même et avec ceux que l'on va quitter un jour. Toute personne a la possibilité de faire connaître et respecter ses dernières volontés le moment venu : succession, don d'organes, accompagnement en fin de vie, traitements médicaux, obsèques... Les Pompes funèbres Intercommunales, service public, vous accompagnent dans la préparation des obsèques.

→ Contact

Pompes funèbres intercommunales : 04 72 76 08 18

Rappel des numéros d'urgence

- **Pompiers : 18**
- **Police : 17 ou 112 à partir d'un portable**
- **SAMU : 15 ou 112 à partir d'un portable**
- **SAMU social : 115**
- **Maisons médicales de garde : 04 72 33 00 33**
- **SOS Lyon médecins : 04 78 83 51 51**
- **Pharmacies de garde dans le Rhône : 32 37**
- **Centre anti-poison : 04 72 11 69 11**
- **Allô « Service public » : 39 39**
- **Info escroqueries : 0 811 02 02 17 (prix d'un appel local)**



Santé

Viellir n'est pas une maladie ! Mais pour les personnes âgées, se maintenir en bonne santé peut être une préoccupation quotidienne. Il existe **de nombreux organismes et services capables de vous y aider.**

Maisons médicales de garde

En cas de besoin d'un médecin généraliste en dehors des heures d'ouverture des cabinets, pensez « Maisons médicales de garde » ! Au sein de ces 4 structures qui couvrent toute la ville, un médecin vous accueille du lundi au vendredi de 20h à minuit, le samedi de 12h à minuit et le dimanche et jours fériés de 10h à minuit.

→ Contact

04 72 33 00 33 : un médecin analyse les symptômes décrits et, selon ceux-ci, oriente vers la Maison médicale de garde la plus proche pour un rendez-vous immédiat ou vers un service plus approprié

Centres médico-psychologiques

Ils viennent en aide gratuitement aux personnes en souffrance psychique. Une équipe de professionnels (médecin gériatro-psychiatre, infirmières, psychologues, kiné, assistantes sociales...) vous accueille sur place ou se rend à votre domicile.

→ Contact

Votre Antenne Solidarités (page 24) ou les pages jaunes

Centres de convalescence

Suite à un séjour hospitalier ou à un problème médical aigu, les centres de convalescence interviennent dans la rééducation des patients à travers différents types d'actions : éducation et apprentissage liés à la maladie, rééducation et réadaptation, accompagnement psychologique...

→ Contact

Votre Maison du Rhône (page 24)

Soins médicaux à domicile

Voir rubrique « Services d'aide à la personne » page 8.

Bilans de santé

Examens de la CPAM

Tous les 5 ans, les personnes âgées peuvent bénéficier d'un examen de santé gratuit, quel que soit leur régime d'assurance maladie. Cet examen, personnalisé en fonction de l'âge, des antécédents familiaux, des habitudes de vie... permet, le cas échéant, de dépister des affections ignorées ou latentes.

Par ailleurs, l'Assurance Maladie propose aux personnes diabétiques le service Sophia, un accompagnement personnalisé pour aider à mieux vivre au quotidien avec une maladie chronique.

→ **Contact**

Votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Examens du Centre Régional de Prévention

Financée par les institutions de retraites complémentaires AGIRC/ARRCCO, cette association vous propose une évaluation de votre état de santé par un médecin généraliste ou un gériatre, selon votre âge. Elle vous propose ensuite de participer activement à un changement de comportement pour une meilleure santé, à travers des ateliers, des conférences, et des stages.

→ **Contact**

CRP - 7 rue Jean-Marie Chavant - Lyon 7^e
04 72 72 04 04

Consultations mémoire

Si vous avez le moindre soupçon d'être confronté à des troubles de la mémoire, consultez votre médecin traitant. S'il a le moindre doute, il vous réorientera vers une consultation mémoire.

→ **Contact**

Votre médecin traitant

Aide aux aidants

Le rôle des « aidants familiaux » est essentiel auprès des personnes âgées en perte d'autonomie. Ils doivent faire face à de multiples difficultés d'organisation et de prise en charge de leur proche, parfois au détriment de leur propre santé. Des structures et services leur apportent un soutien.

Lieux de répit

Pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées vivant à domicile, les accueils de jour offrent un service d'accueil d'une demi-journée ou plusieurs jours par semaine, selon les besoins, au sein d'un EHPAD ou d'une structure associative. Ils proposent aussi un « temps de parole » aux aidants afin de partager leurs difficultés.

Vacances aidants/aidés

Rompre le quotidien et bénéficier d'un temps de détente et de partage est essentiel. Plusieurs associations proposent pour les aidants/aidés des séjours de vacances en France.

→ **Contact**

Votre Mairie d'arrondissement ou Antenne Solidarités (page 24)

Se faire accompagner

Associations et professionnels proposent des programmes de soutien à l'entourage des personnes dépendantes : groupes de parole, formation aidant-aidé, lieux de répit... Des spécialistes apportent des informations sur le vieillissement et ses effets, les troubles du comportement, l'aménagement du domicile, les gestes adaptés, l'accueil en établissement, la séparation...

→ **Contact**

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive ; d'autres associations proposent également un accompagnement. Pour les connaître rapprochez-vous de votre Mairie d'arrondissement ou de votre Antenne Solidarités :

- Service social de la CARSAT : 36 46
- Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants : 04 78 76 50 48
- Relais des aidants : 04 72 61 74 75
Sur rendez-vous à la Maison du Rhône de Lyon 2^e
- Halte Répit / Détente Alzheimer (Croix-Rouge Française) : 04 78 89 35 58
- France Alzheimer Rhône : 04 78 42 76 51 (écoute) – 04 78 42 17 65 (secrétariat)

Maladie d'Alzheimer et troubles apparentés

Quelques petits oublis quotidiens ne sont pas symptomatiques de la maladie d'Alzheimer. C'est la répétition des troubles de la mémoire accompagnée d'une difficulté croissante à exécuter des tâches nouvelles, à communiquer avec les autres et une humeur subitement changeante qui doivent vous orienter vers la consultation de votre médecin traitant. De nombreux centres de soins évaluent le degré d'avancement de cette maladie. Plus le diagnostic est précoce, mieux vous pourrez organiser votre vie.

Sorties et culture

Pratiquer une activité de loisirs, sortir, prendre des vacances, se cultiver, continuer d'apprendre sont autant d'activités qui rendent la **retraite plus attrayante**, retardent le vieillissement, maintiennent le lien social avec les autres générations.

Semaine Bleue

Semaine nationale des retraités et des personnes âgées, la Semaine Bleue est chaque année, au mois d'octobre, un moment privilégié de la vie associative lyonnaise pour les seniors. C'est aussi l'occasion d'informer et de sensibiliser l'opinion publique sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle et sur les réalisations et projets des associations et institutions.

→ Contact

Programme complet auprès des Mairies d'arrondissement (page 24) et sur lyon.fr

Centres sociaux et clubs de retraite

Lieux de rencontres intergénérationnelles, les centres sociaux sont présents dans tous les arrondissements et offrent un large choix d'activités.

Les clubs de retraites offrent des moments de détente et permettent de construire des relations durables à l'occasion de sorties ou de voyages.

→ Contact

Votre Mairie d'arrondissement (page 24)

Bien vivre dans son quartier : des lieux d'information et de rencontres pour les seniors

La Maison des seniors ou le K'fé social (3^e), Entr'aide dans le 5^e, Le Patio des aînés (7^e) ou encore l'Espace seniors (9^e) sont des lieux d'accueil associatifs. Ils offrent des services de proximité aux personnes âgées, favorisent le maintien à domicile et permettent de lutter contre l'isolement.

Animations dans les résidences

Les EHPA gérés par le CCAS sont de véritables lieux de vie. L'après-midi, ils proposent des animations ouvertes aux résidents et aux personnes âgées du quartier. Une occasion d'échanges et de rencontres.

→ Contact

Voir annuaire page 22

Bibliothèque à domicile

L'association « Bib'à dom' » charge des volontaires d'emprunter dans les bibliothèques de Lyon des livres, revues, dvd, journaux, livres lus sur Cd... et de les porter à domicile. Elle propose également, toujours à domicile, des lectures à voix haute. Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire à la bibliothèque municipale et d'adhérer à l'association.

→ Contact

Bib'à dom' : 04 78 62 19 64

Bibliothèque sonore

Pour les malvoyants et non-voyants, un comité de lecture sélectionne les meilleurs livres et les enregistre afin de pouvoir écouter des audio-livres à domicile. Possibilité de recevoir gratuitement les livres enregistrés à domicile en cas de difficulté de déplacement.

→ Contact

Bibliothèque sonore : 04 72 34 66 00

Bibliobus

La bibliothèque mobile de Lyon passe tous les quinze jours dans certains quartiers des 3^e, 5^e et 8^e arrondissements. Avec la carte de bibliothèque, il est possible d'emprunter 20 documents adultes pour 4 semaines (livres, romans, magazines, films...) et de les rapporter dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.

→ Contact

Bibliobus : 04 78 62 19 20

Ateliers numériques

Apprendre à surfer sur le net, créer son blog, échanger des mails avec ses proches, retoucher ses photos ou tout simplement apprendre à se servir d'un ordinateur..., les 10 Espaces numériques de la Bibliothèque municipale de Lyon proposent des ateliers gratuits et ouverts à tous, accessibles uniquement sur inscription, par téléphone ou sur place.

→ Contact

Votre bibliothèque de quartier

Université Tous Âges

À l'Université Tous Âges de Lyon II, des enseignants-chercheurs proposent des cycles de conférences ouverts à tous, sans condition de diplôme ni d'âge, dans différents domaines : anthropologie, histoire de l'art, droit, histoire, littérature, psychologie, langues étrangères...

→ Contact

UTA : 04 72 76 84 30

Sorties culturelles

En partenariat avec les institutions culturelles lyonnaises, la Ville de Lyon propose chaque mois aux seniors un large choix de spectacles et de découvertes culturelles à des horaires adaptés et des tarifs préférentiels.

Les établissements culturels proposent par ailleurs des tarifs réduits sur leurs spectacles et abonnements aux Lyonnais âgés de plus de 65 ans et aux personnes non-imposables.

→ Contact

Votre Mairie d'arrondissement (page 24) ou les établissements culturels

Sorties estivales

Durant les mois de juillet et août, le CCAS propose des journées d'excursion touristique en dehors de Lyon : gratuites pour les Lyonnais percevant le minimum vieillesse ou équivalent, à 9 € pour les personnes non imposables sur le revenu et à 16 € pour les personnes imposables sur le revenu. Le CCAS organise également des journées de détente et de redécouverte de la ville.

→ Contact

Votre Mairie d'arrondissement (page 24)

Vacances seniors

Mer, montagne ou campagne. En collaboration avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances), le CCAS propose et finance, pour partie, des séjours d'une semaine en France pour les seniors, entre mai et octobre.

→ Contact

Votre Mairie d'arrondissement (page 24)

Activités sportives

Entretenir son corps, c'est entretenir sa santé. Le Comité Départemental de la Retraite Sportive (CODERS) coordonne différentes activités sportives pour les retraités : vélo, randonnée, danse, gym, yoga, tai chi, qi gong...

Le Comité Départemental de Gymnastique Volontaire (CDGV) propose des cours de gymnastique douce dans plusieurs arrondissements.

Au-delà de ces deux structures dédiées aux seniors, il existe de nombreuses associations de quartier.

→ Contact

*• CODERS 69 - 04 78 60 10 05
• CDGV au 04 37 41 61 39*

Pour connaître les autres associations sportives, rapprochez-vous de votre Mairie d'arrondissement (page 24)

Aides financières

Les personnes âgées peuvent prétendre à **de multiples aides financières**. Comment ? A quelles conditions ? Dans vos antennes Solidarités et auprès d'autres partenaires, des professionnels vous informent et vous conseillent.

Complément de ressources : l'Allocation de Solidarité aux Personnes âgées (ASPA)

L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées est destinée aux personnes âgées disposant de faibles revenus.

Conditions

- Avoir plus de 65 ans ou 60 ans si l'on est déclaré inapte au travail.
- Etre domicilié en France et y séjourner plus de 6 mois par an.
- Ne pas dépasser un certain montant plafond de ressources.
- Etre français ou étranger possédant un titre de séjour depuis au moins 5 ans (sauf si le demandeur est apatride ou réfugié, dans ce cas ce délai n'est pas requis).

→ Contact

Votre Antenne Solidarités (page 24)

Aide personnalisée au logement (APL) Allocation de logement social (ALS)

L'Aide personnalisée au logement permet à toute personne locataire d'un logement conventionné (appartement ou maison de retraite) ou accédant à la propriété de bénéficier d'une aide financière pour couvrir une partie de ses dépenses de logement (loyer ou mensualités d'emprunt).

L'Allocation de Logement Social permet à ceux qui ne peuvent percevoir l'APL de réduire leurs dépenses de logement. Elle peut être versée aux personnes qui séjournent dans des établissements non-conventionnés.

Ces deux allocations sont versées par la Caisse d'Allocations familiales (CAF), sous conditions de ressources.

→ Contact

Votre Antenne Solidarités (page 24) ou votre Caisse d'Allocations Familiales (CAF)



Aide sociale à l'hébergement

Toute personne âgée sans ressources suffisantes pour payer ses frais d'hébergement peut demander la prise en charge de tout ou partie de ces frais. Cette aide, versée par le Conseil général sous conditions de ressources, peut être récupérée sur la succession du bénéficiaire après son décès.

Les conditions pour en bénéficier :

- Avoir plus de 65 ans ou 60 ans si l'on est déclaré inapte au travail.
- Résider en France de manière stable et régulière (pour les étrangers, justifier d'un titre de séjour en cours de validité).
- Intégrer un établissement habilité à accueillir des personnes bénéficiant de l'aide sociale.
- Avoir des ressources inférieures à un plafond équivalent aux frais d'hébergement.

→ Contact

Votre Antenne Solidarités ou votre Maison du Rhône (page 24)

Aide ménagère à domicile

Si vous avez plus de 65 ans (ou 60 ans si vous êtes déclaré inapte au travail) et si votre état de santé nécessite une aide matérielle, une prise en charge des frais d'aide ménagère peut être attribuée dans le cadre d'un Plan d'Action Personnalisé (voir rubrique « Logement » page 8).

Cette aide, versée par le Conseil général sous conditions de ressources, n'est pas cumulable avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

→ Contact

Votre Antenne Solidarités ou votre Maison du Rhône (page 24)

Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) prend en charge une partie des frais liés à la perte d'autonomie et à la dépendance.

A domicile, pour participer aux frais de dépenses du personnel : aide ménagère, course, préparation des repas, téléassistance etc., aider à l'adaptation du logement, couvrir les frais liés à l'Accueil de jour où à l'hébergement temporaire...

En établissement, pour couvrir tout ou une partie des frais liés à la dépendance.

Cette aide est versée par le Conseil général. Son montant varie en fonction des ressources et de l'évaluation de la capacité de la personne à effectuer seule les tâches de la vie courante (grille d'évaluation AGGIR). Elle est attribuée aux personnes de plus de 60 ans, justifiant d'une résidence stable et régulière en France et sous certaines conditions de perte d'autonomie.

→ Contact

Votre Antenne Solidarités ou votre Maison du Rhône (page 24)

Grille AGGIR et groupes iso-ressources

Les groupes iso-ressources (GIR) permettent de classer les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie. Ils sont au nombre de six. Le classement dans un GIR s'effectue en fonction des données recueillies par une équipe médico-sociale à l'aide de la grille Aggir qui permet de pondérer différentes variables (par exemple : la cohérence, l'orientation, la toilette, la communication...).

Aides des caisses de retraite

Chaque caisse de retraite détermine une politique d'action sociale autour de deux orientations principales - la prévention de la perte d'autonomie et la préservation de l'autonomie à domicile : aide à domicile, aide à l'amélioration de l'habitat, aide aux vacances, aide aux aidants, aide à la mobilité...

→ Contact

Votre caisse de retraite de base ou complémentaire

Les EHPA de la Ville de Lyon

1^{er} arrondissement
Résidence Louis-Pradel
146, boulevard
de la Croix-Rousse
Tél. 04.78.27.39.83

Résidence Clos Jouve
10-12, rue D. Perfetti
Tél. 04.72.00.38.50

2^e arrondissement
Résidence Rinck
66, cours Suchet
Tél. 04.78.42.77.82

3^e arrondissement
Résidence Danton
8, place Danton
Tél. 04.78.60.92.53

4^e arrondissement
Résidence Marius-Bertrand
14, rue Hermann Sabran
Tél. 04.78.29.84.14

Résidence Hénon
64, Bld des Canuts
Tél. 04.78.29.09.40

5^e arrondissement
Résidence La Sarra
Place du 158^{ème} R.I.
Tél. 04.78.25.09.56

Résidence Charcot
34, rue Commandant Charcot
Tél. 04.78.25.56.78

6^e arrondissement
Résidence Thiers
171, avenue Thiers
Tél. 04.78.52.99.31

Résidence Cuvier
152, rue Cuvier
Tél. 04.78.52.65.12

Résidence Viricel
3, rue Viricel
Tél. 04.78.52.56.31

7^e arrondissement
Résidence Jean Jaurès
286, avenue Jean-Jaurès
Tél. 04.78.72.69.26

Résidence Marc Bloch
13, rue Marc-Bloch
Tél. 04.78.69.38.84

8^e arrondissement
Résidence Chalumeaux
4-6, rue St-Vincent de Paul
Tél. 04.78.58.67.07

Résidence Jolivot
1, rue Jean Sarrazin
Tél. 04.78.76.30.28

9^e arrondissement
Résidence Nérard
15, rue Nérard
Tél. 04.78.83.48.03

Résidence Jean Zay
5, rue Jean Zay
Tél. 04.78.83.68.32

Résidence La Sauvegarde
507, avenue
de la Sauvegarde
Tél. 04.78.35.49.89

Les EHPAD de la Ville de Lyon

3^e arrondissement
La Vilette d'Or
34, avenue Georges
Pompidou
Tél. 04.72.33.45.84

4^e arrondissement
Marius Bertrand
14, rue Hermann Sabran
Tél. 04.72.00.35.70

5^e arrondissement
L'Etoile du Jour
94, rue Pierre Valdo
Tél. 04.72.16.35.40

9^e arrondissement
Les Balcons de l'Île Barbe
70, rue Pierre Termier
Tél. 04.37.64.28.50

Les EHPAD privés

- EHPAD privés à but non lucratif (associatif)
- EHPAD privés à but lucratif (commercial)

1^{er} arrondissement
■ Notre Dame du Bon secours
36, rue du Bon Pasteur
04.78.28.86.03

■ Saint Charles
14, rue Maisiat
04.72.10.98.50

■ Saint François d'Assise
18, rue Raymond
04.72.10.77.10

2^e arrondissement
■ Smith
65, rue Smith
04.72.56.21.50

3^e arrondissement
■ Les Annabelles
1, rue du Diapason
04.78.60.23.23

■ Les Cristallines
14, rue Guilloud
04.72.11.42.00

■ Long Séjour Bellecombe
47, rue Dunois
04.72.60.58.00

■ Ma Demeure
14, rue Maurice Flandin
04.72.91.25.00

■ Ma Maison
10, rue Gandolière
04.78.54.21.60

■ Part-Dieu Mazenod
105, rue Mazenod
04.72.60.17.17

4^e arrondissement
■ La Colline de la Soie
107, rue Hénon
04.78.27.14.01

■ L'Hermitage
70, rue d'Ypres
04.72.00.48.48

■ Ma Maison
81, rue Hénon
04.72.10.60.80

■ ORPEA Croix-Rousse
19, rue Philibert Roussy
04.72.00.61.00

5^e arrondissement
■ Les Amandines
1, rue Sœur Bouvier
04.72.38.61.00

■ La Favorite
50, rue de la Favorite
04.72.32.14.14

■ Hôpital de Fourvière
10, rue Roger Radisson
04.72.57.30.00

Hôpital gériatrique Garraud
136, rue Charcot
04.72.16.80.01 (public)

■ La Roseraie
45, rue Edmond Locard
04.72.38.84.38

■ **Saint-Camille**
96, rue du Cdt Charcot
04.78.25.19.54

■ **Thérèse Couderc**
3, place de Fourvière
04.78.25.13.16

■ **Tiers temps**
40, rue des Granges
04.72.38.64.64

6^e arrondissement

■ **Duquesne**
48, rue Duquesne
04.37.48.34.00

■ **Le 6^{ème}**
21, rue Cuvier
04.37.24.26.26

7^e arrondissement

■ **Atlantis**
43, rue Père Chevrier
04.37.37.15.37

■ **Gambetta**
348, rue André Philip
04.72.72.39.39

■ **L'Hermitage Berthelot**
29, route de Vienne
04.72.72.27.00

■ **Résidence d'Automne**
6, rue Ravier
04.72.76.36.50

■ **Résidence Rhodanienne
des Aveugles**
22, rue de l'Effort
04.72.76.85.20

8^e arrondissement

■ **Ambroise Paré**
16, rue Guillaume Paradin
04.78.76.54.00

■ **Les Bruyères**
94, rue Bataille
04.78.76.68.90

■ **Les Hibiscus**
Croix Rouge Française
84, rue Feuillat
04.78.78.38.38

■ **Madeleine Caille**
6, rue Stéphane Coignet
04.78.74.99.67

■ **Monplaisir La Plaine**
119, avenue Paul Santy
04.78.78.17.17

■ **La Rotonde**
8, rue de la Meuse
04.78.78.69.69

■ **Sainte-Elisabeth**
16, rue des Alouettes
04.78.76.56.00

■ **Saison Dorée**
8, rue A. Péricaud
04.78.76.57.57

■ **La Vérandine**
33, avenue Paul Santy
04.78.00.04.48

9^e arrondissement

■ **Albert Morlot**
53, rue Pierre Baizet
04.78.83.68.17

■ **Margaux**
7 bis, rue du Béal
04.72.20.09.89

■ **Le Rivage**
7, rue Emile Duport
04.72.53.60.00

■ **Sainte-Anne**
3, avenue de Douaumont
04.78.64.05.05

■ **Sergent Berthet**
65, rue Gorge de Loup
04.72.53.37.00

■ **Valmy**
12, rue Jouffroy d'Abbans
04.78.64.87.87

Les restaurants seniors

1^{er} arrondissement

Restaurant Pradel
146, bd de la Croix-Rousse
Tél. 04.78.29.06.71

Restaurant Clos Jouve
10-12, rue Perfetti
Tél. 04.72.98.38.55

2^e arrondissement
Restaurant Rinck
66, cours Suchet
Tél. 04.78.38.39.63

Restaurant Club Condé
5, rue de Condé
Tél. 04.78.42.31.19

3^e arrondissement
Restaurant Danton
8, place Danton
Tél. 04.78.60.60.41

Restaurant Boileau
245, rue André Philip
Tél. 04.78.71.09.70

4^e arrondissement

Restaurant Hénon
64, bd des Canuts
Tél. 04.72.00.27.23

Restaurant Marius Bertrand
14, rue Hermann Sabran
Tél. 04.78.30.99.27

5^e arrondissement

Restaurant Charcot
34, rue Cdt Charcot
Tél. 04.78.25.84.22

Restaurant La Sarra
Rue du 158^e régiment
Tél. 04.78.25.65.61

6^e arrondissement

Restaurant Thiers
171, avenue Thiers
Tél. 04.72.24.10.18

Restaurant Kleber
78, rue Tronchet
Tél. 04.78.89.31.55

7^e arrondissement

Restaurant Jean Jaurès
286, avenue Jean Jaurès
Tél. 04.78.72.61.35

Restaurant Le Colombier
13, rue Marc Bloch
Tél. 04.78.72.51.79

8^e arrondissement

Restaurant Jolivot
1, rue Jean Sarrazin
Tél. 04.78.76.34.34

Restaurant Chalumeaux
1, rue Jean Sarrazin
Tél. 04.78.69.16.01

9^e arrondissement

Restaurant Jean Zay
5, rue Jean Zay
Tél. 04.78.83.74.16

Restaurant Nérard
15, rue Nérard
Tél. 04.78.47.74.81

Restaurant La Sauvegarde
507, avenue de la Sauvegarde
Tél. 04.78.35.83.96

